



Communiqué de presse

04 septembre 2017

Innover dans la lutte contre la pauvreté en assurant la continuité des offres

En Suisse, plus d'un enfant ou jeune sur six est considéré comme à risque de pauvreté. Pour garantir leur intégration sociale et professionnelle, il est important d'agir dès le plus jeune âge. Les diverses mesures doivent aussi être harmonisées entre-elles et assurer une continuité de la prise en charge depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Cela requiert une bonne collaboration entre les différents acteurs. Ce principe de continuité de la chaîne des offres sert de fil rouge à un colloque, organisé par le Programme national contre la pauvreté, le 4 septembre 2017 à Aarau.

La formation est l'une des clés de la participation à la vie sociale et professionnelle. Elle renforce l'égalité des chances et contribue à prévenir la pauvreté. Les enfants qui naissent et grandissent dans un milieu socialement défavorisé ne débutent pas leur parcours scolaire et professionnel avec les mêmes chances que les autres. Ils démarrent avec un risque plus élevé de demeurer ou de basculer dans la pauvreté. Il est donc primordial de développer et de mettre à disposition le plus tôt possible des offres qui leur permettent de déployer leur potentiel et d'atteindre un niveau plus élevé de formation.

Pour améliorer l'efficacité de la prévention de la pauvreté, une coordination étroite des offres de formation et d'encouragement s'avère nécessaire. Renforcer leur cohérence et leur continuité permet de garantir des possibilités de soutien à toutes les étapes de la vie. Certaines phases de transition, plus délicates en raison des changements qu'elles entraînent, doivent être considérées avec une attention particulière. A la naissance d'un enfant, lors de son entrée à l'école ou dans la vie active, il est particulièrement important de renforcer la continuité des mesures et la collaboration des principaux acteurs de la formation. C'est entre autres sur ces aspects que porte l'innovation des projets présentés lors du colloque.

A titre d'exemple, nous pouvons mentionner le projet «Les communes comme plateformes stratégiques et de réseautage dans le domaine de l'encouragement précoce» initié par l'Association des communes suisses et l'Office fédéral des assurances sociales, en étroite collaboration avec l'Union des villes suisse. Il s'adresse aux petites et moyennes communes qui veulent mettre en œuvre des mesures d'encouragement précoce. Le projet a pour objectif la mise à disposition de connaissances sur la thématique de l'encouragement précoce pour les enfants de familles socialement défavorisées, ainsi que le soutien au développement et à la mise en œuvre de stratégies communales dans ce domaine.

Le projet pilote « Scène Active » de l'association Accroche à Genève intervient lors du passage délicat du choix professionnel. Il soutient de façon inédite les jeunes qui ont abandonné l'école ou interrompu un apprentissage, en les faisant jouer sur scène pour les motiver. Le jeu de scène permet aux jeunes de mobiliser leurs ressources et de trouver en eux les moyens de recommencer une formation ou d'entrer dans le monde professionnel.

Lors du colloque, une vingtaine de projets novateurs des cantons, des villes, des communes et d'ONGs ont été présentés, devant un public d'environ 140 spécialistes des domaines de l'encouragement précoce, de l'école, de l'entrée dans la vie active et de la qualification des adultes. Une grande partie de ces projets exemplaires a mis en lumière les stratégies potentielles d'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les acteurs, qui contribuent à renforcer l'efficacité de la prévention de la pauvreté.

Pour tout renseignement :

Ludwig Gärtner, directeur suppléant
Office fédéral des assurances sociales
Tél. 058 462 91 22 ou ludwig.gaertner@bsv.admin.ch

Annexe : Programme du colloque « Innover dans la lutte contre la pauvreté »

Le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à renforcer l'effet des mesures déjà prises et à en améliorer la coordination. Ses objectifs principaux sont de favoriser les échanges entre spécialistes et de fournir des informations. Limité à une durée de cinq ans (2014-2018), il est soutenu par la Confédération, les cantons, les villes et les communes ainsi que par des organisations de la société civile.

Pour de plus amples informations : www.contre-la-pauvrete.ch